

BRÈVE
ÉCONOMIQUE

VOTRE EXPERT



Le rééchelonnement des PGE est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023

L'accord de place sur les restructurations de Prêts Garantis par l'État (PGE) signé en janvier 2022 entre le gouvernement, la Banque de France et les établissements bancaires permettant d'étaler le remboursement des PGE sur 10 ans a été renouvelé jusqu'à la fin de l'année.

Le contexte économique pour 2023, marqué par les conséquences de la crise énergétique, est susceptible d'entraîner des difficultés de trésorerie pour certaines entreprises.

Ainsi, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, ont décidé de renouveler jusqu'au 31 décembre 2023 l'accord de place du 19 janvier 2022 (*) sur les rééchelonnements des Prêts Garantis par l'État (PGE). Par le renouvellement de cet accord, **l'ensemble des acteurs impliqués s'engagent à accompagner les entreprises en difficulté effective de remboursement afin de trouver une solution appropriée à leur situation.**

(*) **L'accord de place du 19 janvier 2022** est un dispositif de rééchelonnement rapide, gratuit, confidentiel et non-judiciaire du PGE sous l'égide de la Médiation du crédit aux entreprises de la Banque de France.

Quelques chiffres

Dans leur grande majorité, **les entreprises ont fait face en 2022 au remboursement de leur PGE sans difficulté** : d'ores et déjà plus de 30 milliards de crédits ont été intégralement remboursés sur les 106 milliards d'euros octroyés aux TPE/PME depuis 2020.

Le dispositif spécialement mis en place a permis d'accompagner environ 260 entreprises en 2022 en leur permettant d'étaler le PGE sur une durée de 2 à 4 années supplémentaires par rapport à l'échéancier initial, avec maintien de la garantie de l'État, en parallèle du réaménagement des autres financements bancaires.

Contact CAPEB du Morbihan: philippe.leray@capeb56.fr – 02 52 56 94 14

**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr -
www.capeb.fr/morbihan

